

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **Terre-en-vue**

Forme juridique: Association sans but lucratif

Adresse: Chaussée de Wavre

N°: 37

Boîte:

Code postal: 5030 Commune: Gembloux

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Namur

Adresse Internet: <https://terre-en-vue.be>

Numéro d'entreprise BE 0840.949.319

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 10-11-2011

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du

01-01-2021

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2020

au

31-12-2020

Exercice précédent du

01-01-2019

au

31-12-2019

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 6.2, A-asbl 6.3, A-asbl 6.5, A-asbl 6.6, A-asbl 7, A-asbl 8

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE
--

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

LEROY Thibault

Carré Stevens 16
1180 Uccle
BELGIQUE

Début de mandat: 28-06-2020

Administrateur

CAPOCCI Hélène

Rue de l'Etat-Tiers 36
4000 Liège
BELGIQUE

Début de mandat: 18-03-2018

Fin de mandat: 30-05-2021

Administrateur

JASPAR Marie-Odile

Rue Albert-François de Maillen 5
5361 Mohiville
BELGIQUE

Début de mandat: 18-03-2018

Fin de mandat: 30-05-2021

Administrateur

LAUNOY Sylvain

Rue du Framboisier 57
1180 Uccle
BELGIQUE

Début de mandat: 24-03-2019

Fin de mandat: 30-05-2021

Administrateur

BLANCHARD Céline

Rue Jean-Baptiste Cools 23
4000 Liège
BELGIQUE

Début de mandat: 24-03-2019

Administrateur

CHANTRAINE Ho Chul

Rue du Monceau 5
5032 Mazy
BELGIQUE

Début de mandat: 28-06-2020

Administrateur

N°	BE 0840.949.319		A-asbl 2.2
----	-----------------	--	------------

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
 - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
 - B. L'établissement des comptes annuels,
 - C. La vérification des comptes annuels et/ou
 - D. Le redressement des comptes annuels.

- Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

N°	BE 0840.949.319	A-asbl 3.1
----	-----------------	------------

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
Frais d'établissement		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	9.788	9.727
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	0	
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	2.449	2.388
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	2.449	2.388
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	7.339	7.339
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	422.205	397.967
Créances à plus d'un an		29	2.000	4.000
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	2.000	4.000
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	274.116	291.802
Créances commerciales		40	5.687	3.380
Autres créances		41	268.429	288.422
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	144.451	74.336
Comptes de régularisation		490/1	1.638	27.829
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	431.993	407.694

N°	BE 0840.949.319	A-asbl 3.2
----	-----------------	------------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL				
Fonds de l'association ou de la fondation	6.2	10/15	105.773	99.754
Plus-values de réévaluation		10		
Fonds affectés et autres réserves	6.2	12		
Bénéfice (Perte) reporté(e)		13	95.100	89.600
Subsides en capital		14	8.224	7.766
		15	2.449	2.388
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	6.2	16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		167		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	326.220	307.940
Dettes à plus d'un an	6.3	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	46.793	37.617
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	16.741	1.303
Fournisseurs		440/4	16.741	1.303
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	30.052	36.314
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9	30.052	36.314
Autres dettes		48		
Comptes de régularisation		492/3	279.427	270.323
TOTAL DU PASSIF		10/49	431.993	407.694

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute (+)/(-)		9900	321.136	302.877
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70	22.893	13.695
Cotisations, dons, legs et subsides		73	353.111	336.480
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	54.868	47.298
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62	312.610	293.410
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	2.532	1.871
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/9		
Autres charges d'exploitation		640/8		
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	5.994	7.596
Produits financiers	6.4	75/76B		
Produits financiers récurrents		75		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières	6.4	65/66B	36	71
Charges financières récurrentes		65	36	36
Charges financières non récurrentes		66B		35
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	5.958	7.525
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	5.958	7.525
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	5.958	7.525

N°	BE 0840.949.319	A-asbl 5
----	-----------------	----------

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	13.724	13.865
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	5.958	7.525
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	7.766	6.340
Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves		791		
Affectations aux fonds affectés et autres réserves		691	5.500	6.099
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	8.224	7.766

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXXXX	11.671
8029		
8039		
8049		
8059	11.671	
8129P	XXXXXXXXXXXX	11.671
8079		
8089		
8099		
8109		
8119		
8129	11.671	
21	<u>0</u>	

N°	BE 0840.949.319	A-asbl 6.1.2
----	-----------------	--------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXXXX	7.229
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	2.593	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	9.822	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXXXX	4.841
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	2.532	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	7.373	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	2.449	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349		

N°	BE 0840.949.319	A-asbl 6.1.3
----	-----------------	--------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXXXX	7.339
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	7.339	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	28	7.339	

N°	BE 0840.949.319	A-asbl 6.4
----	-----------------	------------

RÉSULTATS

PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	5,7	5,3
76		
76A		
76B		
66		35
66A		
66B		35
6502		

N°	BE 0840.949.319	A-asbl 6.7
----	-----------------	------------

Bilan social

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	
		(exercice)	(exercice)	(exercice)	(exercice précédent)	
Nombre moyen de travailleurs	100		8,2	5,7	ETP	5,3
Nombre d'heures effectivement prestées	101		8.560	8.560	T	8.339
Frais de personnel	102		251.656	251.656	T	226.270

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105			8
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110			6
Contrat à durée déterminée	111			2
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120			5
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			1
de niveau universitaire	1203			4
Femmes	121			3
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			3
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134			8
Ouvriers	132			
Autres	133			

N°	BE 0840.949.319	A-asbl 6.7
----	-----------------	------------

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205		3	1,8
305		3	1,8

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803	555	5813	301
58031		58131	
58032	555	58132	301
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

N°	BE 0840.949.319	A-asbl 6.8
----	-----------------	------------

Règles d'évaluation

Règles d'évaluation pour l'établissement des comptes annuels de l'asbl Terre-en-vue

Considérant les principales règles légales en matière d'évaluation, notamment :

« Le Conseil d'administration établit les règles qui permettent de donner une valeur à chaque élément du patrimoine de l'association en tenant compte des principes de prudence, de sincérité, de bonne foi et de clarté.

Les comptes annuels doivent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'association. »,

les règles suivantes ont été adoptées par le conseil d'administration réuni le 3 mai 2021 :

1. L'actif du bilan

1. Actifs corporels immobilisés

Les consommables ne sont pas portés à l'actif du bilan.

Les investissements corporels (en matériel, mobilier, machines, matériel informatique, etc) sont immobilisés et portés à l'actif lorsque leur valeur à l'unité dépasse 250€ HTVA.

Ils sont portés à l'actif à leur valeur d'acquisition.

Ils sont amortis annuellement selon les taux suivant :

Catégorie

Taux annuel

Durée

Mobilier, matériel d'exploitation et matériel de bureau

20 %

5 ans

Matériel informatique

33 %

3 ans

Les amortissements annuels sont enregistrés en une fois en fin d'année, dès l'année de l'achat et prorata temporis¹, et ce jusqu'à ce que les amortissements cumulés atteignent la valeur d'acquisition. Ces règles valent également pour les frais accessoires encourus lors de l'achat.

2. Actifs incorporels immobilisés

Les investissements incorporels (logiciels, site internet, etc) de plus de 250€ HTVA ne seront portés à l'actif qu'au cas par cas après décision motivée du Conseil d'Administration.

Ils sont portés à l'actif à leur valeur d'acquisition.

Ils sont amortis annuellement selon un taux de 20% (en 5 ans).

Les amortissements annuels sont enregistrés en une fois en fin d'année, dès l'année de l'achat et prorata temporis², et ce jusqu'à ce que les amortissements cumulés atteignent la valeur d'acquisition.

Ces règles valent également pour les frais accessoires encourus lors de l'achat.

3. Actifs financiers immobilisés

Les actions et parts sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

4. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les subsides à recevoir sont comptabilisés selon les montants établis dans les arrêtés d'octroi, en passant une écriture portant ce montant du compte « 413 Subsides à recevoir » (débit) au compte « 737 Subsides d'exploitation » (crédit).

Les paiements reçus des pouvoirs subsidiaires viennent solder progressivement le montant inscrit en 413 (écriture : « 550 Banque » (débit) à « 413 Subsides à recevoir » (crédit)).

5. Produits acquis et charges à reporter

Les comptes de régularisation comprennent les charges à reporter et les produits acquis comptabilisés soit aux montants nominaux des charges déjà payées ou facturées mais qui affèrent aux exercices suivants soit aux montants des revenus qui affèrent à l'exercice mais qui ne sont pas encore reçus.

6. Trésorerie disponible

Les placements de trésorerie sont comptabilisés à la valeur nominale d'acquisition.

2. Le passif du bilan

1. Capitaux propres

Les capitaux propres sont comptabilisés à leur valeur nominale.

2. Subsides couvrant des dépenses d'investissement

Le Rapport au Roi de l'arrêté royal du 19 décembre 2003 stipule que les dons, legs et subsides qui visent à constituer un actif immobilisé affecté de manière durable à l'activité de l'association, doivent être comptabilisés sous le poste de subsides en capital.

Les subsides en capital utilisés en considération d'investissements en immobilisations qui font l'objet d'amortissements, sont pris en résultats de manière étalée, au rythme de l'amortissement des immobilisations pour l'acquisition desquelles il a été obtenu.

3. Dettes

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

4. Charges à imputer et produits à reporter

Les comptes de régularisation, comprenant les charges à imputer et les revenus à reporter, sont comptabilisés soit aux montants nominaux des charges qui affèrent à l'exercice mais qui ne sont pas encore reçues, soit aux montants nominaux des produits déjà facturés ou encaissés mais qui affèrent aux exercices suivants.

Concernant chaque subside d'exploitation, la partie non utilisée durant l'exercice est reportée aux exercices suivants via le compte de régularisation « 493 Produits à reporter ».

Le montant inscrit en compte « 737 Subsides d'exploitation » est en conséquence adapté pour qu'il coïncide avec l'utilisation faite du subside durant l'exercice.

Si une partie du subside est définitivement perdue au terme de l'exercice et ne peut être reportée aux exercices suivants, ce montant est porté au crédit du compte « 483 Subsides à rembourser » sans compensation du compte « 413 Subsides à recevoir ».